

Mercredi 14 mai 2014



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SWAN

(N° 67) — *Loi sur le droit de la famille et Loi sur le recouvrement forcé des pensions alimentaires/The Family Law Act and Family Support Enforcement Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELSON

M^{me} STEFANSON

M. FRIESEN

M. EICHLER

M. PEDERSEN

M. CULLEN

M. EWASKO

M^{me} ROWAT

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*
(M^{me} la ministre BLADY)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*
(M^{me} STEFANSON) (reporté)

Motion de M. le ministre ASHTON

(N^o 21) — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act*
(M. le ministre LEMIEUX — 20 min)

Motion de M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 33) — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)*
(M. GOERTZEN) (reporté)

Motion de M. le ministre LEMIEUX

(N^o 56) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*
(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre BJORNSON

(N° 23) — *Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act*

M. le ministre SWAN

(N° 49) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M^{me} la ministre BRAUN

(N° 50) — *Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended)*

M^{me} la ministre BLADY

(N° 52) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (interdiction visant le tabac aromatisé et autres modifications)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (Prohibitions on Flavoured Tobacco and Other Amendments)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 53) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche et la Loi sur la conservation de la faune (dédommagement)/The Fisheries and Wildlife Amendment Act (Restitution)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre BRAUN

(N° 54) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (délais relatifs aux décisions et aux audiences de la Commission du travail)/The Labour Relations Amendment Act (Time Lines for Labour Board Decisions and Hearings)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 55) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (réduction de l'exposition aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Reducing Pesticide Exposure)*

M. le ministre SWAN

(N° 57) — *Loi modifiant le Code de la route (conduite avec facultés affaiblies par la drogue)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Drug-Impaired Driving)*

M. le ministre ALLUM

(N° 58) — *Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 60) — *Loi sur la justice réparatrice/The Restorative Justice Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 61) — *Loi sur la protection des tourbières et modifications connexes/The Peatlands Stewardship and Related Amendments Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 62) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de services de communication à distance)/The Consumer Protection Amendment Act (Contracts for Distance Communication Services)*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 63) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et abolissant le Conseil de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment and Council on Post-Secondary Education Repeal Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 64) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 65) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 66) — *Loi corrective de 2014/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2014*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 68) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (signalement des incidents critiques)/The Child and Family Services Amendment Act (Critical Incident Reporting)*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 69) — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 71) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

QUESTIONS ÉCRITES

M. SCHULER

11. Le député d'Elmwood peut-il divulguer si la photo sur laquelle il figure, publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, est une publicité payée à même des fonds provenant de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial?
12. Étant donné que le député d'Elmwood est identifié en tant que député du Parlement et non de l'Assemblée législative du Manitoba dans une photo publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, peut-il divulguer si la photo a été prise avec l'aide de fonctionnaires ou de ressources du gouvernement provincial ou de l'Assemblée législative du Manitoba?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 72) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. EICHLER propose que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement provincial de faire preuve de respect envers les Manitobains, qui sont de fait les véritables propriétaires d'Hydro-Manitoba, et qu'il réexamine immédiatement son intention d'au moins doubler les tarifs d'électricité des familles manitobaines pendant les 20 prochaines années dans le cadre d'un plan risqué d'aménagement qui a déjà coûté 2,6 milliards de dollars aux contribuables, lequel plan vise à produire de l'électricité qui, de l'avis d'experts indépendants, pourrait ne pas être requise pour les besoins intérieurs de la province avant 2034, et qui ne servira qu'à permettre au gouvernement d'utiliser Hydro-Manitoba pour s'approprier des milliards de dollars en taxes et frais cachés.

PROPOSITIONS

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Recrutement des infirmières aux Philippines

18. Attendu :

que le Manitoba a besoin davantage d'infirmières malgré une augmentation nette de plus de 3 560 infirmières depuis 1999;

qu'en plus d'ajouter des places en formation pour infirmières, le gouvernement provincial a également lancé une mission de recrutement aux Philippines ayant pour but d'attirer 100 infirmières dans les régions rurales du Manitoba;

que les Philippines forment plus d'infirmières que ce qu'ils sont en mesure d'embaucher, ce qui permet au Manitoba de recruter des infirmières dans les régions rurales, situation qui profite aux deux territoires;

que ces infirmières qui ont traversé la planète pour venir travailler au Manitoba jouent un rôle important dans la vie des patients et des familles de la province;

que cette mission n'aurait pas connu un si vif succès sans un partenariat solide et efficace entre Santé Manitoba, Travail et Immigration Manitoba, les offices régionaux de la santé, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba, le Syndicat des infirmières du Manitoba et la *Philippine Nurses' Association of Manitoba*;

qu'un plan d'établissement et d'intégration communautaire a été d'une importance cruciale pour aider les infirmières à s'installer dans leurs nouvelles collectivités et pour les maintenir en poste à plus long terme;

que ces infirmières ont également remonté le moral du personnel infirmier actuel car elles ont permis l'augmentation du nombre d'infirmières en poste;

qu'elles ont renforcé le système de soins de santé et qu'elles ont fait croître la mosaïque multiculturelle du Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite ces professionnels de la santé pour leur merveilleuse contribution au milieu des soins infirmiers et à la communauté philippino-manitobaine et parce qu'ils ont ouvert la voie à de nombreuses autres infirmières des Philippines qui viendront au Manitoba;

que l'Assemblée législative reconnaisse que ces infirmières bien formées et hautement qualifiées font en sorte que les services de soins de santé demeurent durables et qu'elles ont remonté le moral des employés en permettant l'augmentation du nombre d'infirmières en poste et en renforçant les services de soutien.